



Appel à consultation pour la réalisation de l'assurance qualité du rapport combiné de la 5ème Communication Nationale sur les Changements Climatiques et du 1er Rapport Biennal sur la Transparence du Maroc (CCN-RBT1)

Projet « Cinquième Communication Nationale et Premier Rapport Biennal sur la Transparence à la CCNUCC »

Date : 06 décembre 2024

Description de la mission : Avis d'appel à consultation pour la réalisation de l'assurance qualité du rapport combiné de la 5ème Communication Nationale sur les Changements Climatiques et le 1er Rapport Biennal sur la Transparence (CCN-RBT1)

Titre du projet : Cinquième Communication Nationale et Premier Rapport Biennal sur la Transparence à la CCNUCC

Lieu d'affectation : Rabat, Maroc

Date limite de dépôt des soumissions : **13 décembre 2024, avant midi**

Les offres seront envoyées par mail : ccn.rbt1@gmail.com

Toute demande d'informations complémentaires sera faite par email à l'adresse suivante : ccn.rbt1@gmail.com

I. Contexte

La Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) stipule que chaque Partie communique des Communications Nationales préparées tous les quatre ans selon les directives adoptées par la Conférence des Parties, lors de sa huitième session.

Par ailleurs, les pays Parties non visées à l'annexe I, ont également été tenues, en respect à la décision 1/CP16, de soumettre des Rapports Biennaux Actualisés contenant une mise à jour des inventaires nationaux des gaz à effet de serre et des informations sur les mesures prises, les besoins constatés et l'appui reçu en matière d'atténuation et d'adaptation.

Le Maroc, dans le cadre de ses engagements vis à vis de la convention, a déjà préparé et soumis quatre communications nationales respectivement en 2001, 2010 et 2016 et 2021, et trois Rapports Biennaux Actualisés (2016, 2019 et 2022).

Suite à l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris, et conformément aux modalités, procédures et lignes directrices, les Parties doivent soumettre leur premier BTR et leur rapport d'inventaire national (si celui-ci est soumis séparément du BTR), **au plus tard le 31 décembre 2024**.

Le projet « Cinquième Communication Nationale et Premier Rapport Biennal sur la Transparence à la CCNUCC » vient répondre à ce besoin d'appui du Maroc dans l'élaboration d'un rapport combiné contenant la cinquième communication nationale et le premier rapport relatif à la transparence (CCN-RBT1) à la CCNUCC.

II. Contexte spécifique au projet

Le Maroc est un pays en développement exemplaire en matière de respect de ses engagements envers la convention cadre des nations unies sur le changement climatique dans le cadre de ses obligations de reporting (articles 4 et 12 de la CCNUCC). Jusqu'à présent, le Maroc a soumis quatre communications nationales respectivement en 2001, 2010, 2016 et 2021 et trois RBA en 2016, 2019 et 2021.

Pour soutenir le processus de déclaration, le Maroc a développé un système national institutionnalisé d'inventaire des GES ayant à son actif un ensemble d'inventaires de GES préparés conformément aux lignes directrices 2006 du GIEC (2004, 2006, 2008, 2010, 2012, 2014, 2016 et 2018).

Le Maroc a également amélioré l'évaluation de la vulnérabilité de ses principaux secteurs socio-économiques et de son environnement naturel aux impacts des changements climatiques en prenant en compte différents secteurs (c'est-à-dire les ressources en eau, l'agriculture, la foresterie, la biodiversité, les lignes côtières, la pêche, l'habitat, la santé), des mesures d'adaptation sont définies pour renforcer les capacités institutionnelles et techniques.

Le projet CCN-RBT1 vient renforcer le système en place et permettra d'établir un cadre institutionnel pour la réalisation régulière des inventaires GES et la mise à jour des communications nationales (CN) et des rapports biennaux relatifs à la transparence (RBT). Par ailleurs, à travers des sessions de renforcement des capacités des acteurs clés des différents secteurs, ce projet favorisera la consolidation des mesures nationales ainsi que l'opérationnalisation du système MRV, en prenant en considération les différents volets, à savoir l'inventaire, les mesures d'atténuation, les mesures d'adaptation ainsi que le support.

Les résultats attendus sont les suivants :

1. Soutien nécessaire et reçu et autres informations pertinentes selon l'article 9-11 de l'accord de Paris sont reportés ;
2. Rapport d'inventaire national des émissions anthropiques par les sources et des absorptions par les puits de gaz à effet de serre pour l'année 2020 et 2022 est préparé selon les directives 2006 IPCC ;
3. Les actions d'atténuation de la NDC et leurs effets sont mis à jour ;

4. Le système MRV National est opérationnalisé ;
5. La description des actions de vulnérabilité et d'adaptation et de leurs effets sont mis à jour ;
6. Compilation et soumission du rapport BTR1/NC5 à la CCNUCC conformément aux directives et des décisions 18/CMA.1 et 5/CMA.3 y compris la gestion des connaissances ;
7. Un cadre de suivi et évaluation du projet est mis en œuvre.

III. Objectifs de la consultation

Par la présente consultation, le Département du Développement Durable confie au contractant la tâche d'assurance qualité du rapport combiné de la cinquième Communication Nationale sur les changements climatiques (CCN) et le premier Rapport Biennal sur la Transparence (RBT1) ainsi que le rapport d'inventaire national des émissions de gaz à effet de serre (NID).

Le rapport combiné de la CCN-RBT1 est élaboré selon les directives de la CCNUCC pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I et des décisions émanant de l'Accord de Paris (décisions 18/CMA.1 et 5/CMA.3).

A cet effet, cette consultation vise à s'assurer que les exigences relatives à l'élaboration de ces rapports sont conformes aux modalités, procédures et méthodologies (MPGs) contenus dans les décisions 18/CMA.1 et 5/CMA.3, y compris les flexibilités utilisées.

IV. Missions et activités

Mission 1 : Conduite de l'Assurance Qualité du rapport combiné CCN-RBT1

Le consultant aura pour principal tâche d'examiner le contenu du rapport combiné CCN-RBT1 et du rapport d'inventaire national des émissions de gaz à effet de serre et de réaliser les différentes tâches relevant de l'assurance qualité.

Il examinera l'alignement de ce rapport avec les exigences de la CCNUCC et de l'Accord de Paris en la matière.

Le contractant est tenu de porter une attention particulière aux flexibilités retenues par le pays, l'approche de présentation et les messages clés dégagés de ce rapport.

Etant donné les délais très restreints pour la réalisation de cette consultation, et étant donné que la compilation du rapport combiné CCN-RBT1 et du rapport d'inventaire national de GES sont toujours en cours, les différents chapitres du rapport seront partagés avec l'expert séparément pour entamer l'assurance qualité dans les plus brefs délais afin de permettre la finalisation des rapports en prenant en compte les commentaires et recommandations et de laisser le temps au processus de validation officielle des rapports en vue de leur soumission dans les délais à savoir au plus tard le 31 décembre 2024.

Mission 2 : Recommandations

Sur la base de son évaluation réalisée dans le cadre de la précédente mission, le contractant identifiera tous les axes d'amélioration des deux rapports qui peuvent être apportés sur les deux rapports dans l'immédiat (avant la soumission) et à court terme qui pour une prise en considération dans les futurs exercices (2^{ème} rapport biennal sur la transparence, 6^{ème} communication nationale, etc.)

A cet effet, le contractant proposera des recommandations à deux échelles, comme proposé ci-dessous :

- **Recommandations immédiates pour le rapport combiné CCN-RBT1 et rapport d'inventaire national de GES** : ces recommandations formulées dans un premier rapport (Livable 1) seront partagées avec la Direction et la Coordination du projet, pour une prise en considération imminente. Ces recommandations seront intégrées au niveau de la version révisée du rapport CCN-RBT1 et du DIN (NID), partagé par le contractant, suite à la mission

1 ;

- **Recommandations à court terme pour le rapport combiné CCN-RBT1 et rapport d'inventaire national de GES : Ces recommandations** seront formulées dans un rapport séparé (Livrable 2) pour leur prise en charge dans les exercices suivants durant 2025 et 2026. Le contenu de ce rapport sera discuté avec l'expert pour évaluer la faisabilité des recommandations, leur classement par ordre prioritaire et des modalités de prise en charge ultérieure.

Mission 3 : Accompagnement à la préparation de la mise en œuvre des recommandations à court terme

Suite à la soumission du rapport combiné CCN-RBT1 et du DIN, le contractant accompagnera le pays dans la présentation des recommandations et leur explication auprès des parties prenantes clés et de discuter les modalités de prise en charge de ces recommandations en guise de mesure d'amélioration et de conformité s'il y a lieu. L'objectif de cette tâche sera de prioriser les recommandations, en prenant en considération leurs faisabilités.

La priorisation de ces recommandations se fera via des consultations avec les parties prenantes clés en tenant en compte des ressources et des données et moyens de mise en œuvre national et sectoriel. Le nombre de ces consultations est limité à 7, avec un total de 16 H/J maximum pour la réalisation de cette mission.

NB : Il s'agit d'un travail préliminaire en vue de partager les recommandations et de les prioriser.
L'accompagnement à la mise en œuvre se fera via une consultation dédiée qui sera lancée à la suite des résultats émanant des missions susmentionnées et à la suite de l'examen technique de la CCNUCC des deux rapports du pays.

V. Livrables

Les livrables suivants sont attendus du/de la consultant(e) :

Mission	Livrables	Date de remise des livrables
Mission 1	<ul style="list-style-type: none">• L1 : Rapport d'assurance qualité avec les recommandations immédiates du rapport combiné CCN-RBT1 et du rapport d'inventaire national de GES jugées indispensables à intégrer avant la soumission d'ici le 31/12/24	<u>10 jours</u> maximum après la signature du contrat
Mission 2	<ul style="list-style-type: none">• L2 : Recommandations à court terme (récapitulatif des remarques prises en considération dans le cadre de la mission 1)	2 semaines après la signature du contrat
	<ul style="list-style-type: none">• L3 : Rapport d'atelier de présentation des recommandations à court terme et collecte des avis des secteurs et parties prenantes.• L4 : Rapport de priorisation des recommandations (basés sur les consultations des parties prenantes clés)	12 semaines après la signature du contrat
Mission 3	<ul style="list-style-type: none">• L4 Synthèse destinée aux décideurs et élaboration de la feuille de route (récapitulatif de la mission et des prochaines étapes)	12 semaines après la signature du contrat

Tous les documents doivent être produits en français, fournis sous format électronique (Word et PPT).

La version définitive des livrables sera fournie en version papier (3 copies).

Le note à l'attention des décideurs sera fournie en format électronique et papier, en français et en anglais.

Les frais d'organisation des ateliers et des consultations bilatérales seront pris en charge par le projet CCN-RBT1, ils ne doivent pas être inclus dans l'offre financière du prestataire.

VI. Durée des travaux et estimation du temps consacré à la prestation

La durée de la prestation est de **mois maximum** à compter de la date de signature du contrat.

Le contrat sera conclu pour un total forfaitaire de 36 Hommes/Jour¹ maximum, réparti comme suit :

- Mission 1 : 10 JH
- Mission 2 : 22 JH
- Mission 3 : 4 JH

Le consultant peut proposer une autre répartition si jugée nécessaire.

VII. Modalités de conduite de la mission

Pour la réalisation des activités susmentionnées, le mandataire devrait :

- Assurer la complémentarité de l'ensemble des tâches envisagées dans le cadre de cette consultation ;
- Optimiser les moyens qui y seront engagés ;
- Garantir la cohérence des produits et le phasage optimal des différentes missions ;
- Conserver une communication avec la Direction DCDB et la coordination du projet CCN-RBT1.

VIII. Modalités de paiement

Le règlement sera effectué en 3 tranches comme suit :

- 30 % après la validation des livrables de la Mission 1 ;
- 30% après la validation des livrables de la Mission 2 ;
- 40 % après la validation des livrables de la Mission 3.

NB : Le montant correspondant à la mission 2 sera payé une fois la mission confirmée et les travaux réalisés.

IX. Profil demandé

Pour la réalisation de la présente consultation, le **consultant international** devra justifier des qualifications suivantes :

1. Diplôme d'ingénieur bac +5, Doctorat ou équivalents dans un domaine en relation avec le changement climatique ou l'environnement en général ;
2. Expérience d'au moins 10 ans dans le domaine du changement climatique ;
3. Expérience confirmée dans les activités habilitantes (BUR et /ou Communications nationales) ;
4. Connaissances des exigences en matière du cadre de transparence renforcé, en particulier les rapports biennaux sur la transparence, et les décisions associées ;
5. Connaissances confirmées dans la conduite d'études en relation avec l'un des domaines des communications nationales (l'évaluation des émissions de GES, les études d'atténuation, les études de vulnérabilités et d'adaptation).

X. Présentation de l'offre du contractant

Le prestataire est tenu de présenter les documents suivants :

¹ Le nombre d'hommes/jour est donné à titre indicatif pour comparer les offres reçues.

Document	Contenu
Offre technique	<ul style="list-style-type: none"> Le (s) CV (s) du (es) consultant (s) ; Les étapes et calendrier de mise en œuvre ; L'approche méthodologique de travail ; Les références techniques des prestations similaires / en lien avec la présente consultation.
Offre financière	<ul style="list-style-type: none"> Une offre financière détaillée spécifiant le nombre d'H/J par mission. L'offre financière doit être datée et signée.

XI. Évaluation des offres

L'évaluation des offres se déroulera en deux temps :

- Etape 1 : Analyse technique comparative des offres :**

Cette étape consiste à analyser le CV et l'expérience des candidats. Les CV remplissant les conditions de profil demandé seront retenus pour l'analyse financière.

Critères	Note Max
Méthodologie : 30 points Améliorée : un excellent niveau de détail, qui répond parfaitement aux TDRs, pertinence de l'approche présentée, chronogramme détaillé des activités (30 points) Simple : Un niveau de détail moyen, simple reprise des éléments des TDRs, manque d'investigation ; (15 points) Non conforme : Ne répond pas aux TDRs, omission d'éléments clés des TDRs (0 points)	30
Profil : <ol style="list-style-type: none"> Diplôme d'ingénieur bac +5, Doctorat ou équivalents dans un domaine en relation avec le changement climatique ou l'environnement en général (10 points) ; Expérience d'au moins 12 ans dans le domaine du changement climatique (15 points) ; Expérience confirmée dans les activités habilitantes (BUR et /ou Communications nationales) (15 points, 3 points par référence) ; Connaissances des exigences en matière du cadre de transparence renforcé, en particulier les rapports biennaux sur la transparence, et les décisions associées (15 points, 5 points par référence) ; Connaissances confirmées dans la conduite d'études en relation avec l'un des domaines des communications nationales (l'évaluation des émissions de GES, les études d'atténuation, les études de vulnérabilités et d'adaptation) (15 points, 5 points par référence). 	70
Total	100

Important :

Seront systématiquement éliminées à l'issue de cette phase toutes les offres ayant obtenu une note technique inférieure à la note technique minimale de 60 points qui représente 60% de la note maximal des offres techniques (100 points).

- Etape 2 : Analyse financière comparative des offres :**

A l'issue de cette phase, chaque offre financière sera dotée d'une note (F) sur 100 :

La note 100 sera attribuée à l'offre valable techniquement et la moins distante. Pour les autres offres, la note sera calculée au moyen de la formule suivante :

$F = 100 \times (P_{min}/P)$
Avec : P : Prix de l'offre Pmin : Prix de l'offre valable techniquement et la moins disante.

- **Etape 3 : Analyse technico-financière :**

Les notes techniques (T) et financières (F) obtenues pour chaque candidat seront pondérées respectivement par les coefficients suivants :

→70% pour l'offre technique	→30% pour l'offre financière
$N = 0,7 * T + 0,3 * F$	
Le Contrat sera adjugé à l'offre ayant obtenu la note « N » la plus élevée.	

XII. Dépôt des offres

Les offres seront envoyées par mail à l'adresse suivante : ccn.rbt1@gmail.com, au plus tard le **13 décembre 2024**, avant Midi, en spécifiant l'objet suivant :

Appel à consultation pour la réalisation de l'assurance qualité du rapport combiné de la 5ème Communication Nationale sur les Changements Climatiques et du 1er Rapport Biennal sur la Transparence du Maroc (CCN-RBT1)
Projet « Cinquième Communication Nationale et Premier Rapport Biennal sur la Transparence à la CCNUCC »